

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION  
02 OCTOBRE 2020

Séance du 08 Octobre 2020 à 18 heures 00

**N°2020 10 05 : INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE (DP) POUR CLOTURE**

L'an deux mille vingt, le huit du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé à l'Espace Arc-en-Ciel de Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

**Titulaire présents (56) :** Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BEGUERIE, Maguy BLANCHARD, Francis BLANCHARDIE, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DESAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DESERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ENIQUE, Patrick EPAUD, Patrick GALLES, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Vincent GUGLIELMINI, Murielle HERAUD, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Jean-Claude MAURY, Mireille NEESER, Jérôme NEVEU, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Dany POIRIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDE, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

**Pouvoirs et présents (5) :**

Jean-Claude CHEVALIER à Pascal DUBOIS  
Pauline DUMAS à Monique SEBILLAUD  
Gérard MARCELIN à Jérôme NEVEU  
Alain MIKLASZEWSKI à Christophe DAMOUR  
Sophie SENREM à Monique GRANET

**Absents (5):**

Annette BLANDINEAU  
Jean-Paul CROCHET  
Patrick FLORENT  
Cyrille GUEDON  
Didier JOBIT

**Secrétaire de séance :** Mireille NEESER

Monsieur Joël BONIFACE, Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'Habitat rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre du PLUI, les élus de l'ex CdC Horte et Lavalette ont fait le choix d'instaurer le dépôt d'une déclaration préalable (DP) pour l'édification d'une clôture.

Le champ d'application peut concerner les zones suivantes :

- U (Urbaine) seulement
- U et AU (A Urbaniser)
- Les zones A (Agricole) et N (Naturelle) peuvent également être incluses afin d'avoir une unité d'ensemble sur le territoire.

**Aussi, Monsieur Joël BONIFACE propose au Conseil Communautaire d'opter pour l'application de la déclaration préalable pour clôture aux zones U et AU.**

**Vu l'exposé de Monsieur Joël BONIFACE,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, approuve la proposition de Monsieur Joël BONIFACE.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire  
Après transmission en Préfecture  
Le  
Et publication du

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Yves AMBAUD

Président de la Communauté de Communes

